

# Plus écologique...

## L'autocar pollue moins que la voiture, le train, l'avion et répond aux exigences du développement durable

*Les trajets de demain devront se développer en privilégiant les modes de déplacement doux, propres, souples, adaptables, écologiques, économiques au service d'une éco-mobilité de proximité accessible à tous... Et l'autocar répond bien à ces exigences.*

*De nombreuses innovations techniques concernant les véhicules ont permis de réaliser des progrès significatifs s'agissant de la réduction des consommations de carburant, de la diminution des polluants et des nuisances liées aux bruits. L'ensemble de ces avancées place incontestablement le transport par autocar dans une logique de développement durable.*

### • L'autocar : l'alternative "verte" à la voiture

#### Un autocar, c'est 30 voitures de moins !

Avec une consommation de gazole réduite de plus de 30% au cours des vingt dernières années. Cette tendance continue à s'imposer. Une étude de l'ADEME, reprise par l'Autorité de la concurrence atteste que les autocars émettent 30 grammes de CO<sub>2</sub> par voyageurs/kilomètres, soit 2 à 3 fois moins qu'une voiture particulière (75 et 100 grammes par voyageurs/kilomètres selon la cylindrée).

### • Les autocars aux normes Euro : ... Un gage de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> !

En France, sur un parc de plus de 66 000 autocars : près de 50% des véhicules se situent en norme Euro 4 ou mieux.

(Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, SOES 2014)

**Les normes Euro** s'appliquent à tout véhicule neuf, selon un calendrier fixé par les directives européennes. Les normes Euro IV, V et VI pour les véhicules autres que légers sont définies dans la directive 2005/55/CE, qui énonce les valeurs limites d'émissions de gaz polluants et de particules polluantes ainsi que d'opacité des fumées d'échappement. Le respect de ces normes conditionne la réception des moteurs diesel et des moteurs à gaz, ainsi que des véhicules équipés de tels moteurs.

### • Des autocars de plus en plus récents

En 2013, l'âge moyen du parc d'autocars en service est de 8 ans

(Source : Chiffres & Statistiques - juillet 2014)

### Information des émissions de CO<sub>2</sub>

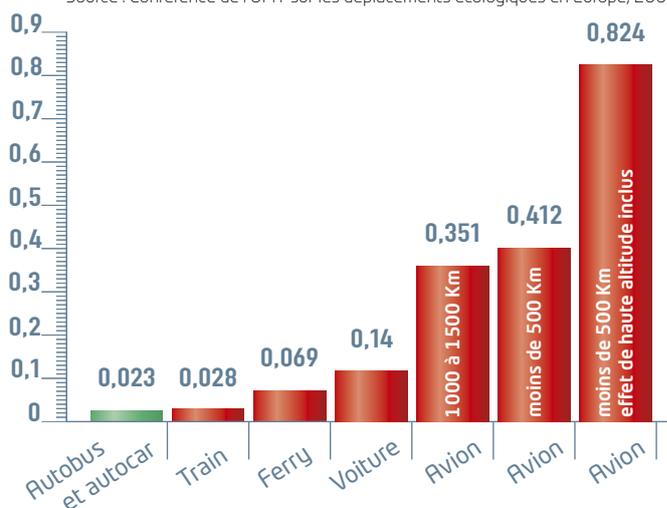
Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, les personnes publiques ou privées qui organisent ou commercialisent un transport doivent informer leurs clients des quantités de CO<sub>2</sub> émises lors de la prestation.

La FNTV a mis en place, à destination de ses adhérents, un outil leur permettant de calculer ce taux de CO<sub>2</sub>.

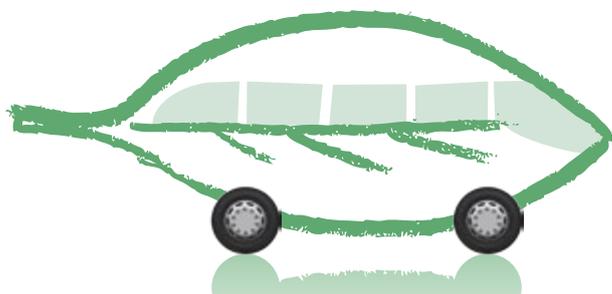


### Emissions de CO<sub>2</sub> au kilomètre parcouru pour un voyageur par mode de transport de personnes.

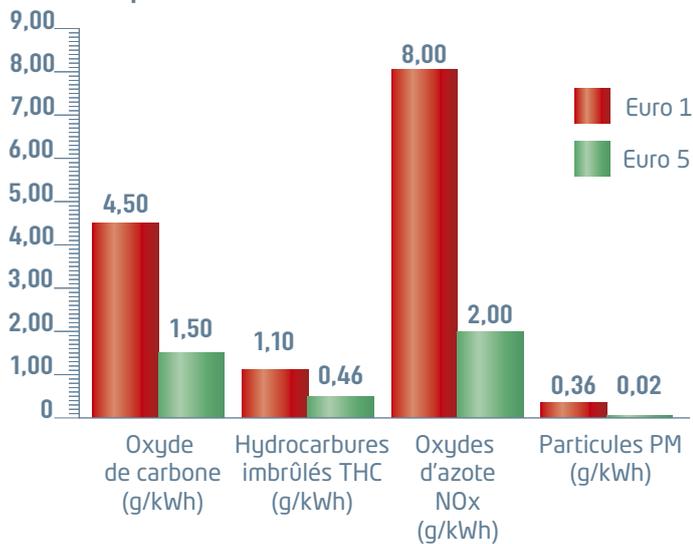
Source : Conférence de l'OMT sur les déplacements écologiques en Europe, 2006.



Les normes d'émission Euro fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes de plus en plus strictes s'appliquant aux véhicules neufs. L'objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

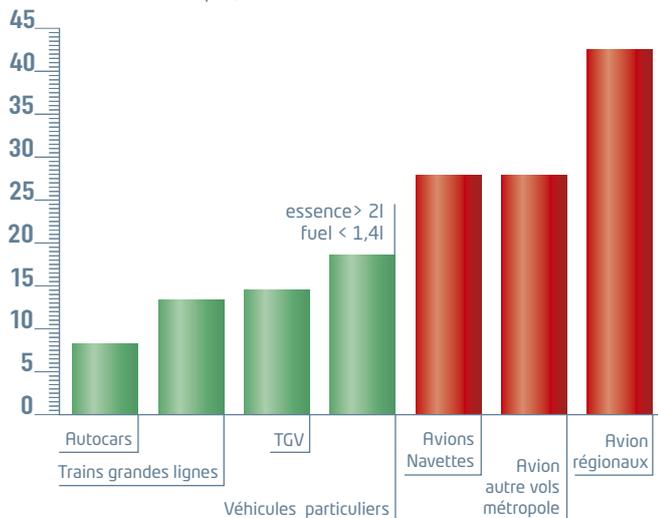


### Comparatif des normes EURO I et EURO V



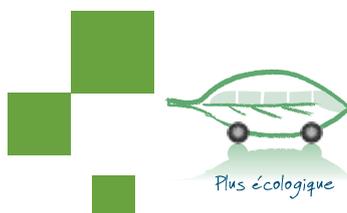
### Efficacité énergétique globale des modes de transport de voyageurs en zone interrégionale en France, en gep/voy.km 1.

Source : Etude de l'ADEME sur l'efficacité énergétique et environnementale des modes de transport, 2008.



Selon les résultats d'une étude menée par l'ADEME31 en 2007, le gazole représente 55 % de l'énergie consommée par les TER et l'électricité est en partie d'origine thermique. D'autre part, la comparaison des émissions de CO<sub>2</sub>, ou d'autres polluants et nuisances, par voyageur-kilomètre entre les modes de transport reste très sensible au taux d'occupation retenu pour chacun de ces modes.

Encourager les personnes à voyager ensemble en autocar peut aider à réduire considérablement l'impact environnemental. En choisissant l'autocar, l'empreinte carbone est inférieure à celle des passagers de n'importe quel autre mode de transport.



### Exemple : ligne Briis-sous-Forges

Depuis 2006, la "gare autoroutière" de Briis-sous-Forges, en Essonne, permet à quelque 750 personnes de rejoindre la gare RER ou le pôle d'activités de Massy Palaiseau, à 15 km seulement de chez eux, sans leur voiture et sans utiliser les routes secondaires !

Les voyageurs y accèdent à pied depuis le parking de 260 places construit près de l'autoroute, ou grâce à l'une des cinq lignes de cars qui déposent les piétons sur ce parking.

### Objectif CO<sub>2</sub>, les transporteurs s'engagent

Initiée par le ministère des Transports et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en 2008, la démarche « Objectif CO<sub>2</sub>, les transporteurs s'engagent » a été élaborée et mise en oeuvre avec les acteurs du secteur des transports de marchandises et des transports de personnes.



Six organisations représentatives, dont la FNTV, se réunissent régulièrement avec les représentants du ministère et de l'ADEME dans le cadre d'un comité de pilotage national, avec un triple rôle d'échanges, de définition et de validation des actions, d'évaluation et de prospective : à fin janvier 2014, plus de 135 entreprises de TRV ont signé la charte avec le ministère de l'Écologie et l'ADEME.

#### Au 27 janvier 2014 on recensait :

- Nombre d'entreprises engagées dans la démarche : **144**
- Nombre de conducteurs impliqués : **14 436**
- Nombre de véhicules concernés : **14 274**
- Potentiel de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> au terme des plans d'actions (3 ans) en tonnes de CO<sub>2</sub>/an : **23 989**
- Soit en moyenne (à volume d'activité égale sur la base de la période de référence) : **6,9%**
- Potentiel d'économie de gazole en litres/an : **11 260 874**